

## Financement de la formation

Des aides financières totales ou partielles peuvent être obtenues auprès du Conseil Régional dans le cadre du PRF (Programme Régional de Formation), des employeurs dans le cadre de la formation continue (se renseigner auprès de la Mission Locale, du Pôle Emploi, de l'employeur).

Si vous êtes demandeur d'emploi et que vous souhaitez une prise en charge de votre formation par le Conseil Régional PACA, vous devez impérativement faire part de votre projet à votre conseiller de la Mission Locale (pour les moins de 26 ans), à votre conseiller Pôle Emploi ou à votre accompagnateur du PLIE (à partir de 26 ans) ou accompagnateur CAP Emploi, pour les personnes en situation de handicap, afin de demander une prescription. Votre projet doit être validé avant votre entrée en formation.

Toute personne souhaitant intégrer une de ces formations dans le cadre d'un financement Région doit être inscrite à Pôle Emploi quel que soit son âge.

## Lieu de la formation

77, rue des Moulins – 13300 Salon de Provence



### Pour tous renseignements :

Espace Formation - C.E.C. Les Heures Claires - 13800 Istres  
04 42 56 11 03 - [espace-formation-sec@wanadoo.fr](mailto:espace-formation-sec@wanadoo.fr)  
Déclaration d'activité 93130319913 - Siret 38133206300027  
<http://espace-formation-istres.fr>

# BAPAAAT LJE

*LOISIRS DU JEUNE ET DE L'ENFANT*

*Démarrage le 14 Janvier 2019*

## SALON DE PROVENCE

Information collective

les 5 et 12 Décembre 2018 à 9h30

77, rue des Moulins – 13300 Salon de Provence



Des actions de ce  
marché sont  
susceptibles d'être  
cofinancées par l'Union  
Européenne



Le **BAPAAT** est un diplôme professionnel homologué de niveau V, validant des compétences d'Assistant Animateur dans les domaines techniques préparés, Il est délivré par le Ministère des Sports et a pour objectifs de :



- Permettre d'accéder à un emploi d'Assistant Animateur Technicien afin d'encadrer et animer des activités physiques et socioculturelles sous la supervision d'un animateur de niveau supérieur (BPJEPS par exemple)
- D'intégrer la fonction publique territoriale (catégorie C : concours d'adjoint d'animation)



### **Orientation**

L'Assistant Animateur Technicien travaille dans des structures telles que :  
Les accueils de loisirs - Les maisons de quartier - Les centres de vacances  
Les accueils périscolaires - Les centres sociaux - Les ludothèques...  
Gérées par des associations ou des collectivités territoriales

### **Publics concernés**

Salariés, demandeurs d'emploi de plus de 16 ans

### **Conditions d'admission**

- être âgé de 16 ans à l'entrée de la formation et de 18 ans à la date de délivrance du diplôme
- être admis à entrer en formation après une évaluation individuelle de compétences déjà acquises (positionnement)

### **Durée**

La formation se déroule sur 12 mois et 1500 heures. Elle est organisée en alternant des périodes de formation en centre (750 heures) et des périodes de stage en milieu professionnel (750 heures).

### **Supports techniques préparés**

Jeux sportifs collectifs – Jeux - Activités théâtrales

